

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 29

- présents : 27

- votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 27 du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de Bons-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. HASSAN Jérôme  
Date de convocation : 21/04/2026

**PRESENTS** : Mmes et Mrs HASSAN Jérôme, DUPERRIER Pierre, BAGOT CHIARAVALLI Laura, YATTOCHANE Halima, COMETTINI Ramon, JANIN Josette, MAIRE Frédéric, MAIRE Céline, SCHILLER Patrick, CAUSARD-SESTAC Jocelyne, MEÏER Marie-José, LAVY Véronique, DESDOUETS Solange, DEJONGHE Nathalie, BRUNIER Michael, LAURENT Yannick, ABDUL ALIM Jaleele, BELLANGER Mélanie, COLLY Alexandre, MOICHON Nathalie, TROTTET Loris, MOICHON Marine, PEREIRA Sylvie, GIRAULT Jean-Michel, JACQUIER Olivier, SALABERT Oriane, PAGEAUX ARBAULT Quentin

**ABSENTS EXCUSES** : MUGNIER Christophe a donné procuration à HASSAN Jérôme, CHARMOT Anthony a donné procuration à ABDUL ALIM Jaleele

**SECRETAIRE** : ABDUL ALIM Jaleele

D2026\_042720

**PARTICIPATION 2026 CENTRE DE SANTE COMMUNAL**

**Rapporteur : Jérôme HASSAN**

L'équilibre budgétaire du Centre de Santé Communal repose sur le principe selon lequel les revenus générés par les consultations de chaque médecin couvrent leur rémunération mais également une quote-part de charge fixes du centre de santé communal.

Considérant :

- Le départ de 2 médecins du Centre de Santé Communal dès le mois d'avril 2026,
- Le retard de recrutement de 2 médecins supplémentaires prévus au budget primitif 2026
- Les besoins en trésorerie du centre et les délais de versement des subventions non communales, notamment celle perçue par la CPAM dans le cadre de l'accord national

Il convient de réviser les crédits budgétaires du chapitre 74 – Dotations et Participations - du budget Centre de Santé à hauteur de 30 000 € (DM suivante) et de l'équilibrer par une augmentation de la subvention du budget principal, compte 65736211, pour atteindre un montant global de 110 000 €.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix POUR et 5 ABSEPTIONS (Alexandre COLLY, Nathalie MOICHON, Ramon COMETTINI, Mélanie BELLANGER, Patrick SCHILLER),**

**DÉCIDE**

**-D'accorder un montant de subvention total de 110 000 € au Centre de Santé pour l'année 2026, soit un solde de subvention de 30 000 € restant à verser pour cette année.**

Il est précisé que cette subvention pourra être versée sous forme d'acompte sans échéance fixe. Les versements feront l'objet d'un suivi spécifique qui sera joint en justification de chaque mandat.

**Pour extrait certifié conforme**

Le Maire,  
Jérôme HASSAN

Le secrétaire,  
Jaleele ABDUL ALIM

